



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : CULTURE**Exposition temporaire "Croquez ! La BD met les pieds dans le plat" - Convention de coproduction et de constitution d'un groupement de commande à conclure entre la Ville de Dijon et la Cité internationale de la Bande Dessinée et de l'image d'Angoulême**

Dans le cadre des échanges animés par la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires, des contacts ont été établis entre le pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême. Cette dernière prépare en effet une exposition consacrée aux relations fécondes entre la bande dessinée et l'univers de la gastronomie. Intitulée provisoirement *CROQUEZ ! La BD met les pieds dans le plat*, cette exposition sera présentée à Angoulême de janvier à décembre 2024 puis à Dijon en 2025.

Cette exposition, par sa thématique, son ambition et son dimensionnement, s'inscrit pleinement dans la politique d'expositions temporaires initiée par la Ville de Dijon pour le pôle culturel de la CIGV, en lien avec son comité d'orientation stratégique. Elle contribuera au renouvellement de l'offre culturelle du site, tout en attirant des publics complémentaires de ceux qui fréquentent déjà ses expositions et en positionnant la CIGV au sein d'un réseau d'équipements culturels de même envergure.

Dans ce contexte, il vous est proposé de conclure une convention de coproduction et de constitution d'un groupement de commande avec l'établissement public de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême définissant les modalités de participation et les engagements de chaque partie pour la conception, la production, l'accueil et les éventuelles itinérances successives de cette exposition.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention de coproduction et de groupement de commande à conclure entre la Ville de Dijon et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême annexé au présent rapport, détaillant notamment les obligations des parties et les modalités financières et autoriser, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de désigner** la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême comme coordonnateur du groupement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN